

## Municipalité d'Auclair

### AVIS PUBLIC

#### CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2014-07 ET SES AMENDEMENTS PORTANT SUR L'UTILISATION DE CONTENEUR À DES FINS DE CULTURES INTÉRIEUR SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 2021-01, modifiant le règlement de zonage numéro 2014-07 et ses amendements;

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 2021-40 à sa séance régulière du 06-04-2021 tiendra une consultation écrite entre le 14-04-2021 et le 29-04-2021 en conformité avec l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement de modifier l'utilisation de conteneur à des fins de cultures intérieures sur une partie du territoire de la municipalité d'Auclair. De façon plus précise, le projet de règlement visera à créer une nouvelle zone EAB à même la zone EAB-1. Le territoire visé par ce projet est composé des lots 41 et 42 du rang XV du canton Auclair.

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité d'Auclair ;

Que le projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Qu'au cours de cette consultation publique, le maire rendra disponible un document qui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire par écrit ou par courriel adressé à la municipalité d'Auclair ;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, au 681, rue du Clocher, Auclair, aux heures habituelles d'ouverture (8h30 à 11h30, 12h30 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 11h30 le vendredi).

Donné à Auclair  
Ce 07 avril 2021  
Par  
Josée Dubé  
Directrice générale